

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Sylviane Kropf Mini Max SA en liquidation, Vernier**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 17.02.2005
4.

Echéance de préavis des créances: **11.04.2005**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Sylviane Kropf, liquidatrice, route de Frontenex 53, 1207 Genève
6.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7.

Remarques: Conformément à l'article 745 al. 3 CO, la société se réserve la faculté de procéder à une répartition anticipée des actifs.
- Étude de Me Jean-Luc Ducret, Notaire

1205 Genève

(02736578)